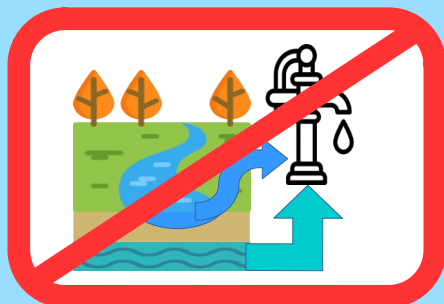


Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

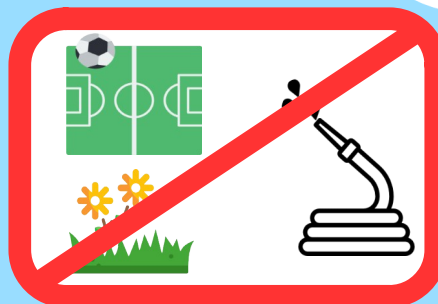
Usages d'agrément

CRISE

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 8h et 20h

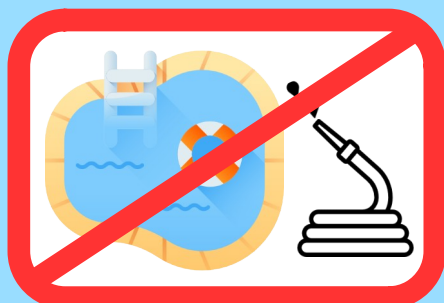
INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts, les stades et autres espaces sportifs (hors utilisation d'eaux pluviales stockées préalablement)



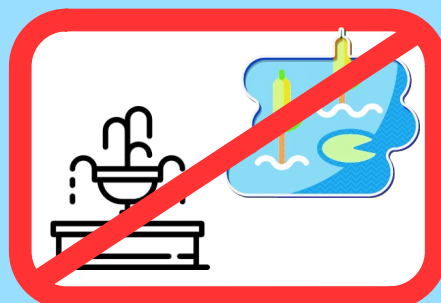
INTERDICTION de laver les véhicules hors impératif de sécurité



INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayeuses laveuses automatiques)



INTERDICTION de remplir les piscines (y compris remise à niveau)



INTERDICTION de faire fonctionner les fontaines en circuit ouvert, d'alimenter les canaux et plans d'eau d'agrément

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur [VigiEau - *vigieau.gouv.fr*](https://vigieau.gouv.fr)